

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

CENTRALE ENERGIE DÉCHETS LIMOGES MÉTROPOLE (LIMOGES MÉTROPOLE)

La commission de suivi de site relative à la centrale énergie déchets exploitée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole (CEDLM) sur la commune de Limoges, s'est réunie, le 28 janvier 2015 à 10 h 00, à la préfecture de la Haute-Vienne, sous la présidence de M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture.

Assistaient à la réunion :

représentants des administration de l'Etat :

M. Alain CASTANIER, Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne, accompagné de M. JOUBERT, directeur des collectivités et de l'environnement

M. Julien MORIN, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin (DREAL)

M. BESSE, agence régionale de santé du Limousin (ARS)

Représentants des collectivités territoriales

Mme Paule PEYRAT, commune du Palais sur Vienne

Mme Martine DAMAYE, commune de Panazol

M. Gérard LAMARDELLE, conseil général

Représentants des riverains ou associations de protection de l'environnement

M. Yvan TRICART, association Barrage, accompagné de M. LOISEL et de M. SALESSE

M. Philippe CLAIR, association pour Beaubreuil

M. Jacques DESVALOIS, association Delta Plus

Exploitant

Mme Sandrine PICAT, communauté d'agglomération de Limoges Métropole

M. Alain DELHOUME, communauté d'agglomération de Limoges Métropole

Exploitant salarié

M. Michel FAYE, VEOLIA

Personnalité qualifiée :

M. Rémi FEUILLADE, directeur de Limair

Membre excusé :

M. Christian HANUS, maire adjoint de Limoges

En qualité d'experts :

M. Jean-Noël JOUBERT, secrétaire en charge de la gestion des déchets - Limoges Métropole

M. Jean-Luc MAZEAU, directeur général adjoint - Limoges Métropole

M. Mathieu JARRY, chef du service Valorisation à la direction de la propreté - Limoges Métropole

Mme Aude MAZEL, responsable du suivi de la CEDLM à la direction de la Propreté - Limoges Métropole

Mme Julie REYNAUD, directrice de STVL, exploitant de la CEDLM

M. Jean-Marie EME, DREAL

M. LABRO, Chef du Bureau Protection de l'Environnement de la Préfecture

Mme LONGERAS-BARRY, Bureau Protection de l'Environnement de la Préfecture

ORDRE DU JOUR

- approbation du procès-verbal de réunion de la CSS du 29 janvier 2014
- présentation des modifications de la commission et du bureau
- situation de l'établissement : rapporteur exploitant (document annexé)
- contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement : rapporteur DREAL (document annexé)
- questions diverses.

M. CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne, ouvre la séance à 10 heures 05.

I. Approbation du procès-verbal de la CSS du 29 janvier 2014

Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

II. Présentation des modifications de la commission et du bureau

M. Alain Castanier rappelle les changements intervenus au sein de la commission de suivi de site et de son bureau depuis la dernière réunion.

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et des conseillers communautaires les 23 et 30 mars 2014, la commission de suivi de site a été modifiée par arrêté du 25 novembre 2014 :

- Mme Damaye commune de Panazol et Mme Peyrat commune du Palais sur Vienne ont été renouvelées dans leur fonction. Leurs suppléants ont été remplacés respectivement par MM. Barget et Meissner.
- la commune de Limoges a désigné M. Hanus en qualité de titulaire et M. Vareille en qualité de suppléant pour la représenter.

L'exploitant, la communauté d'agglomération Limoges Métropole a désigné, pour siéger au sein de la CSS, en qualité de titulaires M. Delhoume, Mme Robert Kerbrat, Mme Picat et M. Léonie et en qualité de suppléants, M. Brunaud, M. Géraudie, Mme Schwaederle et M. Viroulaud.

Par ailleurs, l'association Limousin Nature Environnement a désigné en qualité de titulaire, son président actuel, M. Michel Galliot et en qualité de suppléants, Mme Châtelus, M. Bayle et M. Ménard.

Par arrêté du 25 novembre 2014, Mme Sandrine Picat a été désignée, en qualité de représentante du collège exploitants au sein du bureau de la CSS.

Mme Paule Peyrat, conseillère municipale du Palais sur Vienne, conserve son siège de représentante des élus après consultation des membres de ce collège.

III. Situation de l'établissement : rapporteur exploitant

Parmi les faits notables de l'année écoulée, **Mme Aude MAZEL (CEDLM)** indique que deux nouveaux arrêtés préfectoraux ont été pris en 2014, celui du 28 mai 2014 instaurant l'obligation de constitution de garanties financières (20 % du montant total a été versé en 2014 qui sera suivi d'un versement de 10 % chaque année jusqu'en 2022), le contrôle en semi-continu des dioxines et furannes, le contrôle en continu de l'ammoniac ; celui du 9 décembre 2014 abaisse les seuils de dioxyde d'azote. Les tonnages de déchets collectés sont stables par rapport à 2013. La seule hausse, légère, est imputable à la commune de Couzeix, intégrée à Limoges Métropole.

M. Yvan TRICART (association Barrage) rappelle qu'une diminution était auparavant observée.

Mme Aude MAZEL confirme qu'elle se situe à hauteur de 0,76 %. Si la production de mâchefers est stable, celle des REFIOM accuse une augmentation. Les consommations d'urée et de chaux observent une hausse suite à la mise en place des manches catalytiques. Concernant la valorisation énergétique, 98 % des besoins en chaleur du réseau ont été couverts en 2014. La baisse de production électrique entamée en 2013 se poursuit en 2014 en raison du fonctionnement dégradé du groupe turbo-alternateur. Globalement, la performance énergétique mensuelle a chuté passant de 30 à 17 %.

M. Guénaël LOISEL (Association Barrage) s'enquiert de l'origine de cette dégradation.

Mme Julie REYNAUD (VEOLIA) répond que la turbine ne s'est pas arrêtée automatiquement et a dû l'être manuellement, ce qui l'a cassée.

M. Guénaël LOISEL souhaite connaître les parades envisagées pour éviter ce type de panne.

Mme Julie REYNAUD répond que des analyseurs ont été installés. La vanne a été revue. Un travail a été effectué sur la tuyauterie et sur les phénomènes de vibration. Des résultats plus encourageants sont attendus pour 2015. De lourds investissements ont été consentis pour fiabiliser la machine.

Mme Aude MAZEL signale que les travaux conduits en 2014 ont porté sur l'installation des manches catalytiques qui visait à réduire le flux d'oxyde d'azote. Ces travaux permettront d'atteindre un retour sur investissement dans la mesure où le financement des nouveaux équipements s'équilibre avec les gains provenant de la taxe sur les activités polluantes amenées à diminuer jusqu'à la fin du contrat d'exploitation, soit 2022. Les travaux ont permis d'atteindre une concentration en dioxyde d'azote inférieure à 80 mg/Nm³ en sortie de cheminée, après une phase de régulation d'injection des réactifs.

M. Guénaël LOISEL s'enquiert des réactifs utilisés.

M. Mathieu JARRY (CEDLM) répond que de la chaux est injectée concomitamment avec l'urée pour éviter qu'une réaction parasitaire avec les composés soufrés inhibe les catalyseurs. Une conséquence de cette augmentation de la consommation de chaux est la hausse de la production de REFIOM. Les autres évolutions induites par la modification du traitement sont l'augmentation de la température des fumées à l'entrée des manches pour favoriser la réduction des NOx et la hausse de la consommation d'urée, qui dépasse les prévisions. La mise en place de nouveaux injecteurs permettant une meilleure régulation devrait permettre de limiter cette consommation.

M. Guénaël LOISEL demande d'où vient le soufre.

Mme Aude MAZEL répond qu'il vient des déchets. Le seul combustible utilisé est le gasoil pour la montée en température des fours. Le coke de lignite absorbe les métaux lourds et les dioxines et furannes. Suite à trois plaintes pour odeurs nauséabondes en septembre et octobre, une pulvérisation de désodorisant supplémentaire a été effectuée. Les odeurs s'estompent dès le redémarrage de la ligne.

M. Yvan TRICART s'interroge sur la nocivité du désodorisant pulvérisé. Il propose d'engager une réflexion sur l'origine des odeurs et sur un meilleur traitement que celui consistant à les dissimuler. Il déplore que la réponse apportée aux plaintes soit toujours identique.

M. Mathieu JARRY répond que les odeurs nauséabondes surgissent dès lors que le niveau de la fosse d'ordures ménagères devient trop haut suite à l'arrêt technique général ou aux pannes. La récurrence des pannes a été endiguée suite aux investissements, permettant de maintenir la fosse de déchets à un niveau raisonnable. Le traitement des odeurs se fait par une aspiration de l'air au niveau de la fosse qui est réinjecté dans le four. Il n'est pas pensable de purifier l'air.

M. Jean-Marie EME (DREAL) estime que deux plaintes en un an sont acceptables. Les redémarrages ont occasionné de fortes odeurs. Pour autant, l'entretien des équipements est obligatoire.

M. Yvan TRICART suggère de créer une pression négative.

M. Jean-Marie EME explique que le process est déjà ainsi. Il estime rassurant que les mauvaises odeurs s'estompent dès le redémarrage des lignes.

M. Guénaël LOISEL suggère de limiter la collecte.

M. Mathieu JARRY indique que 1 500 tonnes ont déjà été détournées en 2014. Ces détournements peuvent peut-être être anticipés. Cette piste de travail est à étudier mais cela induit un coût particulièrement élevé. Par ailleurs, il ne faudrait pas que cela entraîne des critiques à l'encontre de Limoges Métropole si la CED n'acceptait pas l'intégralité des ordures.

Mme Aude MAZEL revient sur l'événement du 11 novembre dû à une panne des automates ayant causé un dépassement en acide chlorhydrique sur la ligne 3 et le blocage de la vanne de contournement manuelle du

turbo-alternateur. Il s'en est suivi un échappement de la vapeur par les soupapes de sécurité en façade, induisant des nuisances sonores. Dans ce contexte, les riverains ont alerté la police.

M. Yvan TRICART s'enquiert des conséquences de cette panne sur l'environnement.

Mme Aude MAZEL souligne que la vapeur d'eau qui s'est échappée des soupapes de sécurité ne saurait être dangereuse pour la santé.

M. Mathieu JARRY ajoute qu'en terme de conséquences environnementales, seul le pic d'HCL survenu en 2014 est nocif. Il a été le seul de l'année.

M. Philippe CLAIR (association pour Beaubreuil) s'enquiert de la nocivité du mélange de vapeur d'eau et d'acide chlorhydrique.

M. Mathieu JARRY explique que les deux circuits conducteurs sont séparés. Les substances ne se mélangent pas.

Mme Martine DAMAYE (commune de Panazol) demande si une opération « portes ouvertes » est envisageable afin de montrer et d'expliquer aux riverains le fonctionnement de l'usine et de le dédramatiser.

M. Mathieu JARRY répond que des visites sont possibles. Certaines sont organisées à l'initiative de la CCI durant l'été. L'association Barrage en a déjà profité.

M. Alain CASTANIER (secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne) souligne la pertinence de cette proposition.

Parmi les événements survenus en 2014, **Mme Aude MAZEL** indique que le turbo-alternateur a pu être remis en service en pleine puissance, en décembre.

M. Yvan TRICART demande qui assume ces investissements.

M. Mathieu JARRY répond qu'ils sont à la charge de l'exploitant.

Mme Aude MAZEL indique qu'un rucher a été mis en place pour répondre à un souci de biodiversité et pour intégrer les analyses de miel dans le plan de surveillance de l'impact sur l'environnement de la CEDLM.

Les analyses semestrielles en mâchefers montrent une valeur bien inférieure aux limites prescrites, ce qui permet de les valoriser dans leur totalité. L'analyse des REFIOM est conforme.

M. Philippe CLAIR demande ce que deviennent les REFIOM.

Mme Aude MAZEL répond qu'ils sont neutralisés et stockés.

M. Philippe CLAIR en déduit qu'ils occuperont de l'espace.

M. Mathieu JARRY répond que la traçabilité de ces stocks a été poussée afin d'assurer un possible système de retraitement dans le futur si la technologie venait à s'améliorer. Les polluants sont inertés.

M. Yvan TRICART demande si les REFIOM sont envoyés dans une décharge.

M. Alain CASTANIER répond qu'ils sont envoyés dans une centrale de traitement de classe 1, compte tenu de leur potentielle dangerosité.

Concernant les rejets aqueux, **Mme Aude MAZEL** note que six résultats non conformes ont été observés en 2014.

M. Guénaël LOISEL observe une forte augmentation des DCO en août et septembre 2014. Ils restent, toutefois, en dessous des valeurs limites.

Mme Aude MAZEL répond qu'un curage est effectué en urgence si les limites sont dépassées.

M. Jean-Marie EME ajoute que la vigilance est portée sur les résultats en métaux lourds. La charge organique représente un flux très faible par rapport à la capacité de la station d'épuration de Limoges Métropole qui traite les rejets et n'engendre aucune conséquence environnementale.

M. Guénaël LOISEL pointe une légère augmentation des teneurs en métaux lourds des REFIOM sur les derniers mois de 2014. Il demande si elle est corrélée à la teneur des produits brûlés.

M. Mathieu JARRY confirme que ce qui est retrouvé dans les REFIOM provient d'une pollution des ordures ménagères.

M. Jean-Marie EME précise que les REFIOM contiennent tout ce qui n'a pas été rejeté dans l'environnement. Seule une diminution et un tri des déchets dans les poubelles pourront limiter leur teneur.

Mme Aude MAZEL indique que les résultats des rejets gazeux sont corrects pour le premier semestre, pour les trois lignes de production ; la plupart des valeurs étant bien en deçà de la valeur limite. Le laboratoire doit transmettre les analyses du 2ème semestre.

M. Yvan TRICART juge regrettable que les conséquences de l'agrégation des molécules sur la santé publique ne soient pas connues. Il préconise une telle étude pour 2015, sous l'égide de l'ARS.

Mme Aude MAZEL souligne la baisse sensible de la teneur en oxydes d'azote relevée en autocontrôle, en sortie cheminée. Il en est de même pour les émissions de poussières, acide chlorhydrique et en dioxyde de soufre certaines substances ayant pratiquement disparu sur certaines lignes. Les teneurs en ammoniac sont également très faibles. Ces résultats prouvent l'efficacité des manches catalytiques. En revanche, la présence de dioxines et furannes corrélée à la concentration en poussière sur la ligne 2 donnera lieu à une inspection du filtre à manche au cours du premier trimestre 2015.

M. Yvan TRICART demande si la signature chimique de l'incinérateur a pu être déterminée.

M. Mathieu JARRY confirme qu'elle a en effet été déterminée, famille par famille. Il serait intéressant de mettre en regard les mesures de Limair avec les autocontrôles, famille par famille.

M. Remi FEUILLADE (LIMAIR) ajoute qu'une telle étude peut s'effectuer par profil et s'appliquer aux données communiquées par Limoges Métropole.

M. Yvan TRICART se déclare particulièrement inquiet de l'incinération des déchets médicamenteux surtout s'ils sont brûlés simultanément. Il évoque à ce titre une valeur élevée observée lors de la campagne de mesures dans l'environnement réalisée en 2012 qui avait ému les riverains de Beaubreuil.

M. Remi FEUILLADE précise que les analyses avaient conclu à la présence de médicaments et de produits phytosanitaires agricoles, qui n'aboutissent pas à une signature chimique classique.

M. Mathieu JARRY ajoute que la CEDLM a l'obligation de recevoir les produits Cyclamed.

M. SALESSE (association Barrage) évoque une autre cheminée qui fonctionne à Beaubreuil entre 16 et 17 heures.

Mme Aude MAZEL explique qu'il s'agit de la chaufferie municipale incluse dans le plan de surveillance environnementale.

Dans le cadre des autocontrôles en continu, deux heures de dépassement des concentrations des polluants ont été relevées pour les lignes 1 et 2 et six heures trente pour la ligne 3. Le contrôle de disponibilité des analyseurs montre que seul l'analyseur multi-gaz de la ligne 3 a été indisponible durant une heure trente.

Concernant les implantations des appareils de mesure dans l'environnement, la seule modification réside dans un appareil installé à La Borie. Les résultats des analyses des appareils disséminés font apparaître des

teneurs en dioxines et furannes et métaux lourds stables par rapport aux autres années. Il est à noter que les dioxines et furannes n'ont pas été aussi basses depuis 2010.

M. Yvan TRICART souligne la maîtrise satisfaisante de cet équipement. Selon lui, la réduction drastique de la quantité de déchets doit être la priorité des pouvoirs publics.

M. Alain CASTANIER rappelle qu'il n'appartient pas à la CSS de statuer sur la réduction des déchets.

IV. Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement : rapporteur DREAL

M. Jean-Marie EME (DREAL) assure la présentation des contrôles de l'installation depuis la dernière CSS.

Il rappelle que la synthèse des rejets atmosphériques est transmise mensuellement à l'inspection par l'exploitant. Les teneurs en dioxines et furannes sont contrôlées en semi-continu. En 2014, le deuxième contrôle semestriel a été effectué de façon inopinée par un organisme indépendant agréé ; il a porté sur l'ensemble des paramètres réglementés. La surveillance dans l'environnement s'effectue sur cinq points de prélèvement détaillés précédemment. Il n'est pas prévu d'intégrer le miel dans les analyses.

Quant à la gestion des eaux, une synthèse de la moyenne journalière de PH et de la température est transmise mensuellement à l'inspection conjointement aux résultats des analyses mensuelles de la charge organique et des matières en suspension, des métaux lourds, des fluorures, des cyanures libres et des hydrocarbures. Les analyses déterminant la teneur en dioxine et furannes sont semestrielles ; elles sont annuelles pour l'indice phénols, l'azote, le phosphore et les métaux lourds.

La visite d'inspection a visé à contrôler la conformité des différents paramètres représentatifs du fonctionnement de l'installation, qui s'avère conforme sur la plupart des points de contrôle. Des actions ont été mises en place afin de lever les non-conformités relevées en 2013. Concernant les rejets atmosphériques, les valeurs limites en concentration et flux journaliers sont respectées. Un dépassement de 8 heures 30 a été constaté pour un maximum réglementaire de 180 heures. La qualité des rejets s'est significativement améliorée. Des teneurs plus hautes ont été relevées sur la ligne 2.

M. Mathieu JARRY (CEDLM) indique que la régulation de coke de lignite de la ligne 2 a été revue et augmentée.

M. Jean-Marie EME confirme l'amélioration de cette ligne. La surveillance sera maintenue pour 2015. Les analyses semestrielles n'affichent aucune anomalie pour la surveillance de l'environnement. L'arrêté complémentaire concernait le traitement des eaux suite aux dépassements observés en 2013 (niveau des boues dans la fosse), la mise à jour des prescriptions et les garanties financières.

M. Yvan TRICART (association Barrage) demande si la constitution de cette provision est possible pour une collectivité.

M. Jean-Marie EME confirme qu'une ligne comptable est affectée dans les comptes de la collectivité.

M. Alain CASTANIER (secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne) conclut au bon fonctionnement global de cette installation.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11 heures 25.

Le Président,



Alain Castanier